

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 29 MAI 2000 portant création du D.U de PSYCHOPATHOLOGIE DES TROUBLES INTELLECTUELS ET COGNITIFS DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT : implications thérapeutiques, modifié par les arrêtés du 17 juin 2002 et du 14 mars 2005,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.U de PSYCHOPATHOLOGIE DES TROUBLES INTELLECTUELS ET COGNITIFS DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT : IMPLICATIONS THERAPEUTIQUES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur David COHEN (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Philippe MAZET (PU-PH)

Professeur Jean-Marc GUILLE (PU-PH Amiens)

Docteur Jean XAVIER (PH)

Docteur Didier PERISSE (PH)

Madame Severine OUAKI (enseignante)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 23 avril 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU